

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 18/05/2009

Réception par le Prefet : 18/05/2009

Publication : 25/05/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-7-7-6

Séance du vendredi 15 mai 2009

Participation au fonctionnement des médiathèques de bassins de vie.

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26/03/2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2003/II-704 du 20 juin 2003 relative au schéma de réorganisation et de développement de la lecture publique,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2008-5-7-2 des 11 et 12 décembre 2008 relative au budget de la médiathèque départementale,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide d'allouer une subvention de :
 - 30 604 € à la Communauté de Communes du Val d'Argent
 - 33 154 € à la Communauté de Communes du Pays de Rouffach ;

Au titre de la participation aux dépenses du personnel professionnel statutaire des médiathèques de bassins de vie pour l'année 2008.

- ❖ Précise que la participation départementale d'un montant total de 63 758 € sera prélevée sur les crédits inscrits au budget primitif 2009, Imputation : 65-313-65734-3407-025, opération 2009-D732-210-1.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions